

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 88^e SEANCE

2^e Séance du Vendredi 15 Décembre 1967.

SOMMAIRE

1. — Modification des limites des départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône. — Nomination des membres de la commission mixte paritaire (p. 5969).

MM. Henry Rey, le président.

2. — Ordre du jour (p. 5969).

PRESIDENCE DE M. ANDRE CHANDERNAGOR,
vice-président.

La séance est ouverte à dix-neuf heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

MODIFICATION DES LIMITES DES DEPARTEMENTS DE L'AIN, DE L'ISERE ET DU RHONE

Nomination des membres de la commission mixte paritaire.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions de la proposition de loi tendant à modifier les limites des départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône.

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, a présenté les candidatures suivantes :

Membres titulaires : MM. Capitant, Trorial, Paquet, Guillermin, de La Verpillière, Krlég, Charret.

Membres suppléants : MM. Baridon, Bozzi, Roulland, Morison, Cousté, Cattin-Bazin, Guilbert.

Les candidatures ont été affichées.

Elles seront considérées comme ratifiées dans l'ordre où elles ont été présentées et la nomination prendra effet à l'expiration du délai d'une heure suivant le présent avis, sauf opposition signée de trente députés au moins et formulée avant l'expiration de ce délai.

M. Henry Rey. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Henry Rey.

M. Henri Rey. Monsieur le président, au nom du groupe d'union des démocrates pour la V^e République, je demande une suspension de séance d'environ une demi-heure.

M. le président. La prochaine séance devant avoir lieu à vingt et une heures trente et étant donné qu'il est déjà dix-neuf heures, il me semble préférable de lever immédiatement la présente séance, plutôt que de la suspendre. (Assentiment.)

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième lecture, du projet de loi n^o 574 d'orientation foncière ;

Discussion, après déclaration d'urgence, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en deuxième lecture, du projet de loi n^o 580 relatif à diverses dispositions intéressant la fonction publique ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de programme relatif à la restauration des monuments historiques et à la protection des sites.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq minutes.)

Le Chef du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.